

Postulat Claude-Eric Dufour et consorts - Le potentiel énergétique des eaux usées est-il judicieusement utilisé ?

Développement

A l'exemple de pays étrangers voisins, nous constatons l'éclosion de plusieurs projets d'utilisation de la valeur calorifique du réseau des eaux usées comme source d'énergie. Villars, sur la commune d'Ollon, vient de réaliser un projet permettant de chauffer plusieurs dizaines d'appartements. Cette technologie a fait son apparition dans la région bâloise voici quelques mois et, selon certains spécialistes, le potentiel dans notre pays permettrait la production de chaleur utile pour chauffer un ménage sur huit.

Cette technologie est prometteuse et elle permet d'utiliser une source de chaleur, produite par la consommation des ménages et les matières fécales, qui n'est actuellement pas exploitée. Force est de constater que selon les premières études, les villes avec une concentration suffisante d'habitations et avec de gros volumes sur de très courtes distances, donc une forte production de chaleur qui s'élimine entre autres par les eaux usées, représentent un potentiel intéressant.

Cette énergie "renouvelable" est en suffisance et ne risque pas de manquer. Il semble que cette technique permette de réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère de plus de 75%. Une étude de "SuisseEnergie" montre que la consommation d'eau par ménage est de 160 litres par jour. Cela équivaut à un rejet de plus d'un milliard de litres d'eau tiède dans les canalisations de notre pays. Il semble que le potentiel de cette source d'énergie, qui se trouve en suffisance à quelques mètres sous nos pieds, serait de plus de 2'000'000 de kWh d'énergie thermique par an.

A l'exemple de plusieurs collectivités de Suisse, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'utiliser les capacités calorifiques de certaines canalisations des eaux usées dans les agglomérations par l'étude des trois points suivants :

1. Définir le potentiel énergétique représenté par l'exploitation du réseau de canalisation d'un quartier ou d'une ville type.
2. Mener une étude permettant de vérifier que la mise en œuvre d'un tel concept permet d'obtenir un retour sur les investissements qu'il faudrait consentir.
3. Si la démarche s'avère pertinente, proposer des mesures techniques utiles ainsi que les mesures financières incitatives pour promouvoir ce type de projet novateur.

Souhaite développer et renvoi en commission.

Rolle, le 26 janvier 2009.

(Signé) *Claude-Eric Dufour et 38 cosignataires*

M. Claude-Eric Dufour : — Nous connaissons tous "Minergie", un standard dont l'objectif est de limiter la consommation d'énergie. Pourtant, même en le respectant, nous continuons sans le savoir à laisser chaque jour la chaleur s'échapper de nos maisons, même bien isolées.

En effet, lorsque nous prenons une douche, quand nous faisons la lessive ou quand nous cuisinons par exemple, nous évacuons de grandes quantités d'eau tiède dans les canalisations. L'énergie ainsi perdue dans toute la Suisse permettrait de chauffer des centaines de milliers de bâtiments.

Or, la technique existe et nous la maîtrisons grâce à des récupérateurs et des pompes à chaleur. Nous pouvons récupérer l'énergie et les eaux usées pour chauffer les bâtiments et produire de l'eau chaude sanitaire sans émettre de CO₂. Ces installations sont rentables, la matière première existe — elle abonde même. De plus, la Suisse occupe une position de leader sur le marché. Nos entreprises possèdent le savoir-faire nécessaire pour développer et même pour exporter des produits et des prestations très appréciés en Europe.

Contribuer au développement de cette technologie, c'est soutenir notre économie. Bâle a joué le rôle de région pilote dès 1982. Schaffhouse, suite à une enquête lancée par le canton — j'insiste, enquête lancée par le canton — en 2001, a déterminé des zones prioritaires amenant une grande entreprise horlogère à adopter cette technologie. Cette solution s'est avérée avantageuse sur le plan des coûts annuels d'exploitation. De plus, la possibilité de produire du froid en été lui a permis de se passer de climatisation conventionnelle. Des expériences plus récentes s'effectuent dans notre canton, à Villars-sur-Ollon précisément ; la presse s'en est faite l'écho.

Il n'est pas encore judicieux d'envisager des expériences individuelles. Il faut en effet un certain volume et un certain débit d'eaux usées, et des diamètres de tuyaux suffisants, raisons pour lesquelles je demande au département responsable de suivre l'exemple schaffhousois : il s'agit de déterminer d'abord si le contexte favorable à l'adaptation de ces techniques est situé à des endroits précis, d'évaluer les retours sur investissement et, alors que la Confédération se trouve limitée dans le soutien aux projets de production d'énergie verte, de voir si un soutien technique ou financier incitatif ne se justifierait pas.

La discussion n'est pas utilisée.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.